



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde  
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com  
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° : 30266059-09



F 269412

Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11  Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11  
 Brabant tél : 02 674 57 11  Wallonie tél : 081 432 611

Rési code :



PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux Installation : Propriétaire / gestionnaire :  
Nom, Prénom : P. HANAS Installation : SERVATIUS NICOLAS / PH ALEMADE  
N° carte d'identité : BRUXELLES Adresse : TRENET, LOT 5  
N° TVA : BE CP + Commune : 6881 BERTHOENE

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

Art 270  mise en usage  modification  extension  
 mobile  temporaire  
Art 271  périodique  contrôle  
Art 276 : renforcement Art 276bis : vente d'une unité d'habitation  
Art 86 Art 271bis ① Unité d'habitation  
Art 87 Art 278 ② Unité de travail domestique  
Art 88 Art ..... ③ Parties communes  
Art ..... Art ..... ④ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur EAN Compt. kWh n° : Index jour : nuit :  
Protection branchement (A) : 20 25 32 40 50 63 80 100  
Données installation Conçue pour U<sub>N</sub> : 230 V 3x230 V 3N400 V  
Courant nominal maximum (A) : 20 25 32 40 50 63 80 100  
Câble d'alimentation tableau principal : 4 X 16 mm² - Type : ELYS  
Description installation Dispositif diff. gén. : 40 A / 300 mA Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 2

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

Contacts dir. Contacts indir. Montage Appareils Matériel I>/section Schémas Contrôle-bol de défaut  
Résistance de dispersion de la prise de terre 11,8 Ω Isolement général 20... MΩ Continuité de terre Test dispositif diff.  
Le dispositif différentiel général :  était plombé  a été plombé  n'a pas été plombé  ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation  Néant  
Infractions Installation existante  Néant  
Remarques  Néant

Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.  
 L'installation existante est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant 14.08.2013 (\*) par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur :

Nom : P. HANAS Agent n° : 0141 Date : 14.08.2013

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) :

Schéma(s) de position :  Schéma(s) unifilaire(s) :  
- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.  
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence de l'installation.

Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.  
Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.  
(\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.